



VILLE DE
SEPT-ÎLES

**Rapport du maire
sur la situation financière
de la municipalité**

14 décembre 2009

CHERS CONCITOYENS ET CONCITOYENNES,

Au moins quatre semaines avant que les prévisions budgétaires ne soient déposées devant les membres du conseil municipal pour adoption, je dois, à titre de maire, faire rapport sur la situation financière de la municipalité.

Je traiterai donc, dans un premier temps, du rapport financier de l'année 2008 déposé le 8 juin 2009 par le trésorier, et ce, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

En deuxième lieu, je donnerai des indications préliminaires quant aux résultats prévisibles pour l'exercice financier 2009, qui se terminera le 31 décembre prochain. Je vous donnerai également un aperçu des dépenses en immobilisations qui auront été réalisées au cours de ce même exercice.

Troisièmement, j'indiquerai les priorités et les orientations générales du budget 2010 de la Ville de Sept-Îles et du prochain programme triennal des dépenses en immobilisations qui est en voie d'élaboration par les membres du conseil municipal.

Enfin, avec la présentation du présent rapport, je dépose une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du conseil municipal au cours de laquelle mon prédécesseur a fait un rapport sur la situation financière de la municipalité, soit depuis le 10 novembre 2008.

Cette liste inclut également tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$, conclus avec un même fournisseur lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

A. RAPPORT FINANCIER 2008

Les activités financières de fonctionnement consolidées de 2008 se sont soldées par un surplus de l'exercice à des fins budgétaires de 2 millions. Ce dernier s'explique par un surplus de 1,8 million provenant de l'administration municipale et d'un surplus de 0,2 million provenant des organismes contrôlés.

En ce qui concerne le surplus de l'exercice de l'administration municipale, celui s'explique principalement par des revenus additionnels de 2,1 millions provenant de la taxation, des contributions gouvernementales, de l'imposition des droits de mutation immobilière et des services rendus. Quant aux dépenses de fonctionnement, celles-ci se sont avérées supérieures à celles budgétées pour un montant total de 0,3 million. Malgré une économie significative du service de la dette, les dépenses telles les contrats de déneigement, le carburant et l'entretien du parc de machineries ont contribué au dépassement des coûts prévus.

Nous vous invitons à consulter le site Internet de la municipalité pour de plus amples informations concernant ce rapport financier 2008.

Suite à ce résultat financier, le surplus accumulé non affecté de la municipalité s'établissait à 3,9 millions en date du 31 décembre 2008.

Toutefois, au cours de l'année 2009, le conseil municipal réservait un montant de 1,8 million de son surplus non affecté, laissant ainsi un solde disponible de 2,1 millions.

En plus de ce surplus non affecté, la municipalité possède des surplus et des fonds réservés de 4,8 millions pouvant être utilisés à des fins d'investissement :

Travaux de réfection de l'hôtel de ville	1 309 000 \$
Surplus - ancienne Municipalité de Gallix	97 000 \$
Surplus - ancienne Ville de Moisie	52 000 \$
Réfection des infrastructures municipales	1 624 000 \$
Fonds d'investissement (PMVI d'Hydro-Québec):	
▪ Sept-Îles	1 278 000 \$
▪ Gallix	366 000 \$
▪ Moisie	84 000 \$

En ce qui concerne les activités d'investissement, la Ville de Sept-Îles a effectué, au cours de l'exercice 2008, des dépenses totalisant 14,3 millions qui sont principalement liées aux projets suivants :

Travaux municipaux (d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur les rues des Hirondelles, des Grands-Ducs, des Corbeaux, Chimo et Ashini, réfection des trottoirs et du pavage ainsi que des travaux d'enrochement de l'avenue Arnaud)	7,6 millions
Développement domiciliaire	1,6 million
Lieu d'enfouissement technique (construction de quatre nouvelles cellules pour les matières non-recyclables et aménagement d'un dépôt permanent au secteur Moisie)	2,2 millions
Aménagement de parcs et infrastructures (module de jeux au Centre socio-récréatif, piste cyclable au canton Arnaud, aires de jeux au secteur Moisie et autres)	0,5 million
Réfection de bâtiments municipaux (réfection de certains bâtiments au Vieux-poste, plans et devis pour la réfection de l'aréna Guy-Carbonneau et études préparatoires pour le complexe aquatique)	0,5 million
Acquisition de matériel roulant	0,9 million
Équipement pour le service de la Sécurité incendie (tels que habits de combat, appareils respiratoires, téléavertisseur et mâchoire de vie)	0,2 million
Réseau de fibres optiques	0,5 million
Logiciel financier, paie et ressources humaines	0,1 million
Autres projets	0,2 million

Au 31 décembre 2008, l'endettement remboursable par l'ensemble des contribuables de la ville s'élevait à 48,2 millions dont le remboursement en capital et intérêts pour cet exercice financier se chiffrait à 6 millions.

B. LES RÉSULTATS PRÉVISIBLES ET LES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR 2009

Résultats prévisibles 2009

Le présent exercice financier se terminera le 31 décembre prochain et la municipalité anticipe terminer son exercice financier 2009 avec un surplus d'environ 2 millions. La réalisation de ce surplus s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- des revenus additionnels de 1,6 million provenant de la taxation, des paiements tenant lieu de taxes, des services rendus, de l'imposition de droits de mutation immobilière, des amendes et pénalités et d'une variation des revenus d'intérêts;
- la municipalité estime être en mesure de réaliser des économies approximatives de 0,2 million sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement, notamment sur le plan de la rémunération et des opérations de déneigement, et ce, même en tenant compte de l'établissement de nouveaux programmes d'aide pour le maintien et l'accès à la propriété pour les personnes âgées et aux nouveaux propriétaires pour l'acquisition d'une première maison;
- une économie d'environ 0,2 million en ce qui a trait au coût du service de la dette suite au taux avantageux de financement.

Dépenses en immobilisations 2009

Le programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence a permis à la municipalité de bonifier de 3,7 millions les travaux de réfection de certaines rues des secteurs Ferland et de l'Anse. Au cours des années 2008 et 2009, le conseil municipal a autorisé des travaux municipaux totalisant 8,7 millions. En 2009, ce sont les rues des Sarcelles, des Geais, des Cyprès et Porlier qui ont été restaurées.

Le conseil municipal a également décrété un règlement d'emprunt de 2,8 millions permettant ainsi la réalisation de différents travaux municipaux. Au cours de l'année, les travaux réalisés à même cet emprunt ont été les suivants : la réfection des rues Tortellier, Bourgeois, de l'Église, boulevard des Forges, des Habitations-Basques ainsi que le prolongement de la rue Holliday, la réfection de trottoirs et de bordures, la réfection du pont menant à l'usine de traitement de l'eau potable ainsi que la reconfiguration de l'entrée à Place Renaud. Suite à la réalisation de ces travaux, une somme de 0,5 million demeurant

non affecté pourra permettre de réaliser certains travaux en 2010.

Afin de procéder à la vidange des étangs aérés, le conseil municipal a autorisé des travaux pour un montant de 738 000 \$ lequel a été financé à même les avoirs de la municipalité.

Considérant la problématique d'approvisionnement en eau et la vétusté des infrastructures existantes du secteur de Grasse, le conseil municipal a décidé de procéder en 2009 à la relocalisation de ce secteur au coût de 3,2 millions.

Au cours de cette même année, le conseil municipal a octroyé le contrat de réfection et de modernisation de l'aréna Guy-Carbonneau. Ce projet au montant de 5,3 millions a été financé en partie par une contribution financière de 1,5 million dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du gouvernement du Québec.

En matière de sécurité incendie, le conseil municipal a autorisé un montant de 0,7 million pour l'acquisition d'un camion autopompe et d'un camion d'unité d'urgence dont la livraison est prévue au cours de l'année 2010.

Compte tenu de l'accroissement des demandes pour des terrains résidentiels, le conseil municipal a autorisé des dépenses de 2,1 millions afin de poursuivre les travaux de développement domiciliaire du secteur Ste-Famille. Cet investissement a permis l'achèvement des travaux de pavage ainsi que l'ajout de bordures et de trottoirs pour les rues développées au cours des dernières années. De plus, cet investissement a également permis l'ajout d'une quarantaine de terrains disponibles pour la vente.

Autres faits saillants

Au cours de l'année 2009, le conseil municipal a adopté des résolutions pour favoriser le maintien à la propriété des personnes âgées ainsi que des incitatifs fiscaux sous forme de remboursement de taxes foncières et de droits de mutation pour promouvoir l'accès à la première propriété pour les autres citoyens. Ces programmes se terminent en décembre 2010.

De plus, le conseil municipal a ratifié les ententes avec les syndicats d'employés cols bleus et employés cols blancs. Ces ententes sont pour une durée de cinq ans et se terminent en septembre 2012 et 2013 respectivement.

Nous sommes heureux que les bonnes relations avec nos employés syndiqués aient pu rendre possible la négociation et la signature de telles ententes et nous soulignons notre appréciation pour leur collaboration qui nous permet d'offrir à nos citoyens des services de qualité.

L'année 2009 a également permis au conseil municipal de se renouveler, du moins partiellement, puisque deux nouveaux conseillers ont joint les rangs de l'équipe. Bien que la formation du nouveau conseil soit toute récente, je peux confirmer que l'ardeur au travail est bien présente et la conduite des affaires municipales est sur la bonne voie pour la

durée de notre mandat.

Je profite de l'occasion pour saluer et remercier mon prédécesseur, le maire Ghislain Lévesque, ainsi que madame Guylaine Lejeune, conseillère, pour le travail qu'ils ont accompli pour les citoyens au cours de leur mandat.

Rémunération et allocations de dépenses

En vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire doit inclure dans son rapport annuel une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil municipal reçoit de la municipalité. Celles-ci, pour 2009, se détaillent comme suit:

	<u>Rémunération</u>	<u>Allocation de dépenses</u>
Maire	68 980 \$ / année	14 584 \$ / année
Conseillers	10 980 \$ / année	5 490 \$ / année
Maire suppléant	110 \$ / semaine	55 \$ / semaine

Par ailleurs, la rémunération des élus municipaux siégeant sur le conseil de la MRC de Sept-Rivières consiste en une rémunération de base mensuelle de 1 280,00 \$ pour le préfet et de 153,60 \$ pour les conseillers de comté. En ce qui concerne les conseillers de comté, ceux-ci reçoivent une rémunération de 153,60 \$ pour chaque session régulière, spéciale ou de travail à laquelle ils participent. Les élus siégeant sur les comités de la MRC reçoivent également une rémunération de 76,80 \$ pour chaque participation à une réunion de comité ou d'organisme reconnu par la MRC de Sept-Rivières. S'ils en occupent la présidence, la rémunération est alors fixée à 102,40 \$.

C. PRIORITÉS ET ORIENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2010 ET DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2010 - 2012

Les membres du conseil municipal ont convenu qu'en 2010, leurs actions et leurs orientations porteront principalement sur la priorité à accorder au citoyen dans notre quotidien. Dans cette perspective, l'année 2010 en sera une d'opportunités et de défis sur plusieurs plans, puisque nous aurons à déterminer les besoins des citoyens par une consultation et une écoute active quant aux services municipaux qui sont désirés. Nous devons établir des priorités de réalisation pour les projets et demandes qui seront jugés raisonnables et justifiés, dans le cadre des capacités financières de la municipalité, et les étaler sur un échéancier réaliste.

En 2010, le conseil aura dans ses priorités :

- d'encourager tous les employés municipaux et ceux des corporations municipales, dans leurs efforts de faire de l'approche client un réflexe dans leurs relations avec les citoyens, et ce, dans le souci de leur offrir un service de qualité;
- de maximiser les opportunités de communication avec les citoyens, dans un souci de transparence, d'imputabilité et d'écoute;
- d'accorder une attention particulière aux citoyens des districts en périphérie et de s'assurer que les services municipaux qu'ils reçoivent soient équitables et favorisent le maintien d'un sentiment de fierté et d'appartenance à l'ensemble de la ville;
- d'harmoniser ses actions et concertation avec les autres instances publiques locales du monde de la santé et de l'éducation afin d'unir les efforts en vue du recrutement de professionnels dont les services contribueront à améliorer à la qualité de vie de tous les citoyens;
- d'identifier tous les moyens nécessaires à court et à long terme afin de solutionner le problème de pénurie de logements pour toutes les catégories de citoyens, en développant un plan d'action afin d'en accroître la disponibilité;
- de décider du maintien ou non, au delà de 2010, des programmes incitatifs au maintien de la propriété pour les personnes âgées et pour l'accès à une première résidence pour les nouveaux propriétaires;
- d'être proactif dans le support à tout projet d'investissement susceptible d'accroître l'activité économique de la ville : cet engagement se traduit par une présence et une intervention soutenue auprès de tous les intervenants impliqués, soit les investisseurs, les gouvernements, les fournisseurs de services, les syndicats et tout autre partenaire dont l'implication est jugée essentielle pour la réalisation de projet de développement économique;
- de soutenir, par son implication et son influence, les projets présentement en développement et/ou en étape de planification, tels que le projet de la Phase 3 d'Aluminerie Alouette, le projet de construction de Consolidated Thompson Mines, de Labrador Iron Mines, de New Millenium, de la Mine Arnaud, ainsi que de Destination Sept-Îles Nakauinanu. Nous croyons qu'il s'agit de projets sérieux, réalisables à court ou à moyen terme, et prometteur d'enrichissement économique pour l'ensemble de la région;
- de soutenir et d'épauler les efforts déployés par le Port de Sept-Îles pour la réalisation de projets ayant des retombées économiques pour la communauté;
- de s'assurer que tout projet susceptible d'avoir une incidence environnementale importante ou qui représente un risque pour la santé et la sécurité de nos citoyens fasse l'objet d'intervention immédiate de la Ville auprès des parties concernées;

- de renouer et maintenir les bonnes relations avec l'autorité élue de la population innue afin de consolider l'esprit de partenariat, d'entraide, de coopération et de confiance mutuelle, dans le respect de nos cultures respectives;
- d'encourager les organismes œuvrant dans le secteur des arts et de la culture, en offrant une collaboration et un support tangible aux initiatives de nos artistes afin que cette dimension importante de la qualité de vie de nos citoyens puisse être reconnue, supportée et assurée d'une pérennité et que le support que la Ville accordera soit à la mesure du talent et des efforts déployés par les acteurs impliqués;
- de revaloriser le rôle des élus municipaux, en tenant compte des responsabilités qui leur incombent en vertu de la loi et, considérant leur engagement, des obligations qu'exige la fonction et le temps requis pour remplir ces exigences. Le but visé est d'assurer aux élus une compensation équitable et, en revalorisant la fonction, rendre celle-ci plus attrayante pour tout candidat et candidate éventuel;
- d'être présent et actif au sein de tout organisme où la Ville a un intérêt, soit au niveau gouvernemental, tel que la MRC, la Conférence régionale des élus, de même qu'au sein de toute commission créée par ces organismes, par le gouvernement du Québec ou fédéral, par l'Union des municipalités du Québec ou autres. Parmi ces organismes, la Ville aura à se concerter et être active dans l'élaboration du Plan nord, mis sur pied récemment par le gouvernement du Québec;
- de maintenir le maximum de pression sur le gouvernement du Québec afin qu'il donne suite aux demandes d'interventions urgentes dans la problématique de l'érosion des berges.

Outre ces priorités qui orienteront les actions du conseil pour l'année 2010, dans l'immédiat, le conseil aura à adopter le budget de fonctionnement ainsi que le programme de dépenses en immobilisations pour la période 2010-2012.

Le budget de fonctionnement 2010 est à toute fin utile complété. En cours d'exercice d'analyse budgétaire, faite avec les fonctionnaires municipaux et les membres du conseil, nous avons convenu que les services municipaux tels qu'ils existent présentement, seraient maintenus dans leur ensemble, bien que certains ajustements mineurs y seront apportés. Malgré tout, nous avons de plus constaté qu'en dépit des efforts faits en vue de réduire les dépenses variables de fonctionnement et d'accroître la productivité, certaines réalités nous rattrapent, comme par exemple l'inflation, nos engagements vis-à-vis les conventions collectives, de même que les obligations environnementales et autres. De plus, par souci de saine gestion et de prudence et afin d'éviter d'accroître l'endettement de la Ville, certaines activités d'investissements seront priorisées pour le budget de fonctionnement annuel. Ainsi, compte tenu de ces éléments, il est à prévoir que le budget 2010 sera accru par rapport à 2009.

Quant aux revenus, bien que les sources de revenus pour 2010 demeurent inchangées, il nous apparaît essentiel d'imposer aux contribuables une charge de taxes foncières et de services qui soit équitable, autant pour les contribuables résidentiels que corporatifs. Comme il a été annoncé le 1^{er} décembre dernier, l'évaluateur mandaté par la municipalité a déposé son nouveau rôle d'évaluation pour la période 2010-2012, et il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Ce rôle prévoit entre autres une augmentation substantielle de la valeur des propriétés résidentielles et non résidentielles, allant au-delà de 50% pour certains secteurs. Cette augmentation reflète essentiellement l'évolution du marché immobilier dans la région de Sept-Îles, entre le 1^{er} juillet 2005 et le 1^{er} juillet 2008, pour ce qui est des propriétés résidentielles.

Afin de réduire l'impact important que cette augmentation des valeurs pourrait avoir sur le compte de taxes des contribuables, il est de l'intention du conseil de réviser à la baisse le taux de taxation pour les propriétés résidentielles et non résidentielles. Le budget sera adopté à la mi-janvier 2010.

Pour ce qui est du programme des dépenses en immobilisations, la Ville a l'intention de maintenir le rythme des dépenses à la hauteur des besoins qui lui semblent raisonnables. Sans aller dans les détails de la liste des investissements projetés, puisqu'une telle liste est en train de se préparer, il est convenu que les projets suivants sont jugés prioritaires :

- les travaux de réfection des infrastructures tels que les réseaux d'aqueduc, d'égouts et des rues, dans les secteurs qui auront été identifiés comme prioritaires;
- la poursuite du projet de construction du complexe aquatique;
- l'aménagement du terrain et des aires de récréation sur l'avenue Arnaud;
- la participation de la Ville pour les aménagements nécessaires à la poursuite des activités reliées aux croisières.

Plusieurs autres projets, tous aussi importants, feront l'objet du programme de dépenses en immobilisations, autant dans le domaine du sports et du loisir que des activités culturelles et de la mise en valeur de notre patrimoine naturel sur l'ensemble du territoire.

D) CONCLUSION

C'est avec fierté et enthousiasme que je vous ai présenté ce rapport, lequel donne un survol des faits saillants, des activités et des réalisations de votre conseil municipal, de concert avec l'administration municipale pour les années 2008 et 2009. À tous les acteurs qui ont rendu possibles de telles réalisations, je leur dit merci pour leur engagement à offrir à vous tous, citoyens et citoyennes, des services de qualité, une ville dotée d'une saine santé financière, et où la qualité de vie fait honneur à notre réputation.

À tous ces acteurs de notre succès collectif, auxquels se sont ajoutés de nouveaux venus au cours des dernières semaines, je réitère l'importance de notre engagement à faire de

2010 une année remplie de défis, de succès, pour le bénéfice de tous nos concitoyens.

Notre ville est vouée à un avenir des plus prometteurs pour ceux et celles qui l'habitent et pour les générations à venir. Que l'année 2010 en soit une qui nous dirige vers les sommets que nous souhaitons atteindre collectivement.

Le Maire,

Serge Lévesque